



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 mars 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 mars 2011

ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A
L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LA
PROPRETE URBAINE (AVPU)

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Alain BAUDIN - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU

RELATIONS EXTERIEURES

**ADHESION DE LA VILLE DE NIORT A L'ASSOCIATION DES
VILLES POUR LA PROPETE URBAINE (AVPU)**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,

L'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) est une association dont le but est de permettre aux villes d'évaluer l'état de la propreté sur leur territoire selon une grille d'indicateurs objectifs, de partager les progrès constatés avec les habitants, d'organiser les échanges d'expériences entre collectivités, de bénéficier des campagnes de communication initiées par l'association.

L'adhésion de la Ville de NIORT à l'AVPU permettra à la collectivité de s'inscrire dans une volonté d'amélioration du niveau de propreté de l'espace public, de se doter des moyens de mesurer le plus objectivement possible le niveau de propreté de son espace public .

Ces éléments de mesures font l'objet d'une validation à valeur nationale reconnue. Les efforts accomplis pour obtenir une progression peuvent se comparer et leur analyse montrera par quels moyens on peut être plus performants.

Mentionner la nécessité de cohérence avec la démarche « objectif zéro pesticides ».

A titre indicatif, le montant de l'adhésion est fixé à 1200 € pour l'année 2010.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine ;
- autoriser l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- désigner Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire et Monsieur le Directeur des Espaces Publics pour représenter la Ville de Niort au sein de cette association ;

Il a été procédé à cette désignation par vote à main levée après que le Conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du CGCT.

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette adhésion et à verser chaque année la cotisation annuelle, à compter de 2011.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE